



POLE URBANISME, HABITAT ET PLANIFICATION URBAINE

**COMMISSION ATTRACTIVITE, AMENAGEMENT ET
URBANISME**

Compte-Rendu du

jeudi 13 février 2020 à 16H00

Salle 36 – 144, avenue de Thionville

ORDRE DU JOUR

Mission Commerce et Artisanat :

POINT 1 : Attractivité commerciale du territoire : Versement d'une subvention à la Fédération des Commerçants.

Pôle Urbanisme, Habitat et Planification Urbaine :

Stratégie Foncière :

POINT 2 : Acquisition d'une parcelle sise 48, avenue de Thionville à Metz
Devant-les-Ponts.

POINT 3 : Acquisition du bâtiment historique par la Ville de Metz à
l'EPFL –ZAC de Bon Secours.

POINT 4 : Cession par la Ville de Metz au lauréat de
l'appel à projet "Reconversion du bâtiment historique de
l'Hôpital Bon Secours" – ZAC de Bon Secours.

POINT 5 : Acquisition d'une emprise foncière située rues du Roussillon et
Béarn et appartenant à LOGIEST, en vue de son intégration
dans le domaine communal.

POINT 6 : Rectification de la DCM du 15/12/2016 portant sur l'acquisition d'un terrain dans le cadre du projet de réouverture du coteau en friches surplombant le Chemin sous les Vignes.

Projet Urbain :

POINT 7 : Convention partenariale entre la Ville de METZ et l'AGURAM au titre du programme partenarial de l'année.

Etaient présents, sous la présidence de : M. KOENIG, Adjoint au Maire

M. CAMBIANICA, Adjoint au Maire – Membre titulaire
M. LECOCQ, Adjoint au Maire – Membre titulaire
M. DARBOIS, Adjoint au Maire – Membre titulaire
Mme GROLET, Conseillère Municipale – Membre titulaire

Services :

M. PISKOSZ, Directeur du Pôle Urbanisme, Habitat et Planification Urbaine
Mme MARMILLOT-GODART
M. NIVOL, Responsable de la Mission Commerce et Artisanat
M. DUPOUY, Directeur Général Adjoint

Etaient excusé(e)s /absent(e)s :

Mme SALLUSTI, Adjointe au Maire – Membre titulaire
Mme TRAN, Conseillère Déléguée – Membre suppléant
Mme AGUASCA, Conseillère Déléguée
Mme AUDOUY, Conseillère Municipale – Membre suppléant
M. TRON, Adjoint au Maire
M. LEBEAU, Conseiller Municipal - Membre titulaire
Mme AGAMENNONE, Adjointe au Maire, Membre suppléant
M. ROSSION, Conseiller Municipal – Membre suppléant
M. KRAUSENER, Conseiller Délégué - Membre titulaire
M. LEKADIR, Adjoint au Maire – Membre suppléant

Monsieur KOENIG, Président de la Commission, ouvre la séance à 16H10 en excusant les membres ne pouvant être présents.

POINT 1 : Attractivité commerciale du territoire : Versement d'une subvention à la Fédération des Commerçants.

Des précisions sont apportées :

- Sur les aides en nature et sur la comparaison avec l'année n-1 ;
- Sur les missions en liens avec les chalets de Noël entre la Fédération des Commerçants et la Ville ;
- Sur l'outil de fidélisation dématérialisée "Bonjour Metz", le bilan sera dans le tableau futur.

La CAAU émet un avis favorable. Mme GROLET ne participe pas au vote.

POINT 2 : Acquisition d'une parcelle sise 48, avenue de Thionville à Metz
Devant-les-Ponts.

Un point est fait sur la maîtrise foncière actuelle et future du secteur.

La CAAU émet un avis favorable. Mme GROLET ne participe pas au vote.

POINT 3 : Acquisition du bâtiment historique par la Ville de Metz à
l'EPFL –ZAC de Bon Secours.

ET

POINT 4 : Cession par la Ville de Metz au lauréat de
l'appel à projet "Reconversion du bâtiment historique de
l'Hôpital Bon Secours" – ZAC de Bon Secours.

Ces deux points ont été évoqués en simultané.

Présentation de la procédure d'appel à projet des deux jurys, ainsi que du projet lauréat.

La CAAU émet un avis favorable. Mme GROLET ne participe pas au vote.

POINT 5 : Acquisition d'une emprise foncière située rues du Roussillon et
Béarn et appartenant à LOGIEST, en vue de son intégration
dans le domaine communal.

Rappel des travaux du protocole ainsi que sur les phases à venir.

La CAAU émet un avis favorable. Mme GROLET ne participe pas au vote.

POINT 6 : Rectification de la DCM du 15/12/2016 portant sur l'acquisition d'un terrain dans le cadre du projet de réouverture du coteau en friches surplombant le Chemin sous les Vignes.

La CAAU émet un avis favorable. Mme GROLET ne participe pas au vote.

POINT 7 : Convention partenariale entre la Ville de METZ et l'AGURAM au titre du programme partenarial de l'année.

- Une liste des travaux ainsi que des nouvelles missions est en cours ;
- Une question se pose : les élus peuvent-ils accéder au SIG ? Demande relayée auprès du service des Assemblées.

La CAAU émet un avis favorable. Mme GROLET ne participe pas au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance à 18h00.

Le Président de la
Commission :

Sébastien KOENIG